

Saint-Lô, le 19 janvier 2011

COMMUNIQUÉ

La Manche reçoit 18.47 millions d'€ de l'État pour son projet de déploiement du très haut débit

L'État a fait du numérique un des cinq axes de son Programme d'Investissements d'Avenir. Le programme national très haut débit ne repose pas seulement sur les déploiements des opérateurs mais également sur le soutien aux réseaux d'initiatives publiques. C'est dans ce cadre, qu'Éric Besson, ministre en charge de l'Économie numérique, a annoncé mercredi que le département de la Manche figurait parmi les premiers départements en France à recevoir le soutien financier de l'État dans le cadre de son projet de déploiement d'un réseau numérique.

Le projet de la Manche

Le **SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique)** élaboré par Manche Numérique et fixant les orientations stratégiques pour les 10 à 15 années à venir a été présenté et adopté lors du Comité syndical du 24 juin 2011. Ce schéma directeur était la condition préalable à l'intervention de l'État dans le cadre des investissements d'avenir, il constitue également le cadre de déploiement du très haut débit dans la Manche pour les opérateurs.

Lancé dès 2010, le SDAN de Manche Numérique présente une réflexion partagée en trois volets : infrastructures, usages et expérimentations.

Le 1^{er} volet fixe les objectifs en termes de couverture, de débits à atteindre et de calendrier. Il présente également un plan de financement ainsi qu'une stratégie d'ensemble pour parvenir à la situation cible.

Vendredi 24 juin 2011, le Comité syndical de Manche Numérique, constitué des élus délégués de toutes les communautés de communes de la Manche, de St-Lô Agglomération, de la communauté Urbaine de Cherbourg et du Conseil général, a délibéré et adopté le volet 1 « Infrastructures » du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

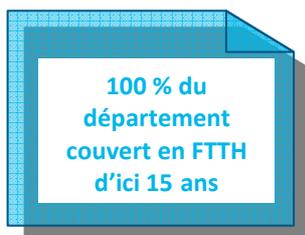
Deux axes prioritaires ont donc été retenus et mis en perspectives :

1. Le haut débit pour tous :

Dans l'attente de l'arrivée du très haut débit pour tous, la priorité a en effet été donnée à la desserte des foyers mal couverts en haut débit avec :

- La mise en place d'une solution radio Très Haut Débit (Wifi MIMO) offrant un débit allant jusqu'à 10 Mbit/s ;
- la montée en débit via une action à la sous-boucle (modernisation de la boucle locale afin d'améliorer le débit DSL) qui concernera une quarantaine de sous-répartiteurs ;
- des expérimentations de déploiement FTTH en milieu rural.

2. Le très haut débit pour tous :



Manche Numérique a également statué sur un objectif de couverture FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné) du département de la Manche (100% des lignes) à horizon de 15 ans.

La 1^{ère} étape consistera à desservir en très haut débit, d'ici à 2017, environ 120 000 lignes qui s'ajoutent aux 36 000 prises déjà prévues sur St-Lô et Cherbourg. **50 % du département sera donc raccordé au FTTH sous 5 ans.**

Le déploiement du très haut débit est programmé pour la fin d'année 2012 avec un déploiement de manière plus importante prévu en 2013.

La Manche à travers l'adoption de ce schéma accentue la dynamique engagée et se positionne en territoire moteur en matière de desserte FTTH.

Un projet soutenu par l'État

Dans le cadre de son programme d'investissement d'avenir, l'État a confié à la Caisse des Dépôts la gestion du Fonds national pour la Société Numérique (FSN). Doté de 4.25 milliards d'euros, une enveloppe de 2 milliards d'euros est consacrée au **développement des réseaux à très haut débit.**

Dans ce cadre et suite à l'adoption du volet n°1 de son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique, Manche Numérique a donc déposé une demande de financement.



Mercredi 18 janvier 2012, Éric Besson, ministre en charge de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique a annoncé le soutien du gouvernement à cinq départements.

La Manche figure donc parmi les premiers départements à bénéficier de l'aide de l'État pour son projet de déploiement du très haut débit ; un financement qui s'élèverait à 18,47 millions d'euros.

Cette annonce fait figure d'accord de principe. L'instruction du dossier de la Manche est en cours de finalisation, il devrait obtenir un accord définitif du premier ministre courant février.

Ce projet de couverture départementale en très haut débit fait l'objet d'un co-financement public/privé. Manche Numérique va solliciter en effet, en plus de ce soutien du gouvernement, des aides financières émanant de la Région, de l'Europe (FEDER/FEADER), du conseil général de la Manche et des communautés de communes.

Le total des investissements sur cinq ans représentera plus de 85 millions d'Euros. Ce sera un facteur déterminant pour l'économie départementale.

En parallèle des investissements publics, Manche Numérique s'attèle à faire venir les opérateurs nationaux sur son réseau de fibres optiques. SFR opère déjà le réseau d'initiative publique de la Manche et des discussions sont en cours avec France Télécom, très attendu, Free et Bouygues Télécom. L'objectif de Manche Numérique est bien d'offrir aux manchois le choix de leur fournisseur d'accès et de stimuler la concurrence.

La couverture en très haut débit de la Manche est un projet ambitieux et structurant pour tout le département. Ses enjeux sont primordiaux et constituent un terrain propice aux réflexions menées par Manche Numérique pour le développement de services et d'usages innovants en direction des citoyens, des collectivités et des entreprises manchoises.

Contact presse :
Cécile Guillemain
02.33.77.83.80 / 06.07.71.54.61
cecile.guillemain@manchenumerique.fr